

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 39/004/2008 (Public)
ÉFAI
18 avril 2008

Thaïlande. Le nouveau gouvernement thaïlandais doit défendre les droits fondamentaux des réfugiés

Surpopulation, manque d'eau propre et peur constante d'être renvoyés au Laos où ils risquent des violations de leurs droits : la vie de 154 réfugiés hmong du Laos, détenus dans le nord de la Thaïlande depuis 2006, est intolérable. Amnesty International appelle le gouvernement du Premier ministre Samak Sundaravej à faire en sorte que le groupe soit immédiatement libéré et que des visas de sortie leur soient accordés pour permettre leur réinstallation dans un pays tiers. L'organisation sait que quatre pays au moins ont donné leur accord pour les accueillir.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a reconnu à toutes les personnes de ce groupe le statut de réfugiés, pourtant l'asile leur a été refusé ainsi qu'une solution durable à leur situation ; ils restent pour l'instant confinés dans deux cellules sans fenêtre du centre de détention pour immigrés de Nong Khai. Parmi eux se trouvent au moins 90 enfants, dont dix en bas âge.

En janvier 2007, les autorités avaient essayé de renvoyer de force les réfugiés au Laos, d'où ils avaient fui par crainte des persécutions. Cette tentative de retour forcée, en violation du droit international, avait éventuellement été abandonnée devant l'indignation internationale. Six mois plus tard environ, les réfugiés avaient entamé une grève de la faim pour protester contre la détérioration de leurs conditions de détention, conséquence de la fuite de sept réfugiés, qui avait conduit à la décision de confiner les détenus, enfants compris, dans leurs cellules pendant trois mois consécutifs. L'accès à l'eau et à des soins médicaux avait été limité et des affaires personnelles auraient été confisquées. À certains moments, au cours de leur détention prolongée, certains ont menacé de se suicider pour protester contre leur détention et les conditions dans lesquelles ils étaient maintenus. Le 10 avril 2008, un représentant des militaires thaïlandais aurait rendu visite au groupe et leur aurait dit qu'ils allaient être renvoyés de force au Laos. Bien que d'autres responsables thaïlandais aient assuré le groupe que cela ne se produirait pas, ces menaces ont augmenté le désespoir des réfugiés. Des menaces comme celles-là sèment également la peur parmi les autres réfugiés hmong du Laos et demandeurs d'asile en Thaïlande.

Plusieurs groupes de Hmongs du Laos ont été renvoyés au Laos au cours de l'année passée ; onze personnes ont notamment été rapatriées de force le 28 février 2008 et 67 le 10 avril 2008. Elles ont rejoint quelque 300 autres Hmongs du Laos rentrés au pays, certains rapatriés de force.

Dans le groupe des 11 personnes expulsées en février se trouvait une mère contrainte de

repartir sans ses enfants. Les cinq enfants étaient restés au camp de Phetchabun, qui accueille environ 8 000 Hmong confinés dans cet espace sur ordre du gouvernement thaïlandais. Plusieurs jours plus tard, la mère avait été autorisée par les militaires thaïlandais à revenir chercher ses enfants dans le camp et à les ramener au Laos, mais ils s'étaient enfuis et se cachaient. Le fait que cette mère ait dû dans un premier temps abandonner ses enfants et que les enfants se soient enfuis pour se cacher plutôt que de rentrer au Laos remet clairement en question l'affirmation des autorités thaïlandaises selon lesquelles le groupe était volontaire pour rentrer. Amnesty International pense que parmi les onze personnes concernées, certaines risquent de graves atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment des actes de torture et une détention arbitraire et à durée indéterminée au Laos. Ces inquiétudes sont aggravées par le fait qu'il n'est pas possible aux organismes internationaux de défense des droits humains, notamment les ONG et les organisations internationales, d'avoir un accès sans entraves au Laos pour y suivre la situation des personnes rapatriées après leur retour.

Amnesty International sait en outre que plus de 370 demandeurs d'asile hmong du Laos ont été rapatriés de force depuis décembre 2005. À leur retour au Laos, certaines personnes ont été placées en détention arbitraire et des informations crédibles font état d'actes de torture.

Dans d'autres cas, les autorités laotiennes ont organisé des visites pour les médias et les donateurs internationaux afin de leur faire rencontrer des personnes rentrées au pays. Bien qu'il s'agisse d'un pas vers plus de transparence que l'on peut saluer, Amnesty International n'est pas convaincue que ces visites donnent une représentation juste des réalités auxquelles les rapatriés sont confrontés. Le sort de la plupart des personnes renvoyées de force au Laos reste incertain.

La situation grave des réfugiés de Nong Khai et les incertitudes entourant ceux qui ont été rapatriés de force mettent en lumière l'insécurité à laquelle sont confrontés les quelque 8 000 Hmong du Laos qui se trouvent actuellement dans le camp de Phetchabun. Les gouvernements laotien et thaïlandais ont déclaré publiquement qu'ils seraient renvoyés au Laos d'ici la fin de l'année 2008. Le HCR n'a pas été autorisé à rencontrer ce groupe afin de déterminer de quelle protection ils ont besoin et les autorités thaïlandaises n'ont pas mis en place une procédure équitable et satisfaisante, conforme aux normes internationales, pour permettre à ces personnes de faire une demande d'asile. Amnesty International est extrêmement inquiète de la situation précaire dans laquelle se trouvent ces demandeurs d'asile.

Amnesty International craint sérieusement que des renvois forcés de réfugiés hmong du Laos aient eu lieu depuis la Thaïlande, en violation des normes du droit international relatif aux droits humains. L'organisation appelle le gouvernement thaïlandais à respecter ses obligations légales internationales et à cesser immédiatement tout renvoi de demandeurs d'asile n'ayant pu bénéficier d'une procédure équitable et satisfaisante d'examen de leur demande. Le gouvernement thaïlandais doit également mettre fin immédiatement au renvoi de toutes les personnes ayant le statut de réfugié.

Le rôle humanitaire de la Thaïlande qui a fourni une protection temporaire à des centaines de milliers de personnes ayant fui les persécutions et les conflits dans les pays voisins est largement reconnu. Amnesty International renouvelle son appel au gouvernement thaïlandais pour qu'il garde ce rôle et respecte ses obligations au regard du droit international, en mettant immédiatement un terme à tout projet de renvoi des demandeurs d'asile hmong tant qu'une procédure équitable et satisfaisante n'aura pas été mise en place pour permettre à ces personnes d'exercer leur droit fondamental à déposer une demande d'asile.

Conformément aux normes du droit international, les personnes ayant obtenu le statut de

réfugié doivent obtenir protection en Thaïlande ou être autorisées à s'installer dans un pays tiers. Amnesty International rappelle à la Thaïlande son obligation, au regard du droit international de ne renvoyer de force aucune personne, quel que soit son statut, vers une situation dans laquelle elle court un risque de torture ou de violations graves de ses droits fondamentaux.